

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le

ID : 019-200078947-20230718-2023_07_18_03-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE LA DIEGE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis dans le cadre de l'exercice des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement collectif, en session ordinaire, à la salle des fêtes à SAINT-REMY, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER.

PRESENTS : BARRIER Jean-Baptiste, BEAUMONT Didier, BOGUET Gérard, DEVEDEUX Jean-Paul, LE GALL Nathalie, LEGATHE Jean-Louis, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice

ABSENTS : Aucun.

SECRETAIRE DE SEANCE : BARRIER Jean-Baptiste

Date de convocation : 20/06/23

Membres en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0
--------------------------------	---------------------	--------------------	-----------------	-------------------

Référence DIEGE :	2023-07-18-03
Objet :	Schéma directeur d'assainissement collectif : Choix du bureau d'études

Monsieur le Président rappelle, en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat de la Diège arrêtés par Monsieur le préfet de la Corrèze le 19/12/17, que « tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération ».

Vu la délibération 2021-03-11-06 du Syndicat de la Diège en date du 3 novembre 2021 actant le lancement d'un schéma directeur d'assainissement collectif,

Monsieur le Président rappelle que l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif impose aux collectivités compétentes en matière d'assainissement collectif de réaliser un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans.

Des études diagnostiques d'assainissement ont été menées précédemment par les collectivités compétentes :

- En 2009 pour le système d'assainissement de Merlines (CC du Pays d'Eygurande)
- En 2005 pour les systèmes d'assainissement de Saint-Rémy (Commune de Saint-Rémy).

Il est donc nécessaire d'actualiser ces études et de relancer un schéma directeur d'assainissement qui permettra à la collectivité de disposer d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé par ordre de priorité à effectuer sur les différents systèmes d'assainissement afin d'en améliorer les performances.

Des aides financières pourront être sollicitées pour cette étude auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental de la Corrèze comme suit :

- Système d'assainissement de Merlines : 80% de l'Agence de l'eau Adour Garonne ;
- Systèmes d'assainissement de Saint-Rémy : 50% Agence de l'eau Adour Garonne et 10 % Conseil Départemental de la Corrèze.

Monsieur le Président informe le comité syndical que le marché a été publié sur la plateforme Achat Public le lundi 5 juin 2023. La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 5 juillet 2023.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et propose aux délégués du Syndicat de la Diège de retenir le bureau d'études Impact Conseil pour un montant de 116 538,00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de l'eau et de l'assainissement collectif :

- **DECIDENT** de retenir le bureau d'études Impact Conseil pour un montant de 116 538,00 € HT ;
- **SOLLICITENT** les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental de la Corrèze pour cette opération ;

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le

ID : 019-200078947-20230718-2023_07_18_03-DE

- **DONNENT** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Collectivité.

Fait et délibéré à SAINT-REMY,
Le 18/07/2023
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

